

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## ***Séance du 03 septembre 2015***

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le 03 septembre 2015 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire.

### ✓ **Le personnel communal**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal être satisfait du travail de l'agent technique Monsieur Baptiste CHAMBON et précise que sa titularisation sur le poste aura lieu le 15 septembre 2015.

Un règlement et un plan de formation des agents avaient été adoptés le 11 septembre 2012, le conseil municipal les reconduit.

Du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 aura lieu le recensement de la population. Une journée de formation est prévue pour le coordonnateur communal (la secrétaire de mairie) afin de présenter les modalités du recensement et notamment le recrutement des agents recenseurs (à priori 2). Des affiches seront prévues sur les tableaux dans les différents hameaux.

Le CG2D (Contrats Globaux de Développement Durable) prévoit une subvention pour l'emploi de contrat aidé. Ainsi, Monsieur Le Maire propose que l'horaire hebdomadaire de l'agent technique, Dimitri TANTINI, passe de 26h00 à 35h00. Le coût que génère cette augmentation d'heures sera complètement pris en charge par le département.

**Vote : unanimité.**

### ✓ **Comptabilité**

Décision modificative : l'augmentation des heures de l'agent Dimitri TANTINI doit être ajoutée au budget ainsi que la part de la subvention du CG2D .

**Vote : unanimité.**

Décision modificative : suite à l'acquisition de parcelles à « Leuche » pour un montant total de 6 440 €, le compte 2111 Chapitre 21 sera créé et crédité de la somme, en contrepartie, le compte 202 (PLU) du Chapitre 20 sera diminué pour autant.

**Vote : unanimité.**

Décision modificative : les travaux en régie (travaux réalisés par le personnel communal) d'un montant de 9 079.13 € ont été validés par Monsieur Le Maire, ainsi, le solde de la subvention CG2D concernant la réhabilitation de l'école de MAYOL pourra être réclamé.

**Vote : unanimité.**

### ✓ **Ordures ménagères**

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes a pris la compétence « ordures ménagères », que les communes sont en train de se prononcer sur cette prise de compétences, anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'à défaut de la majorité requise, cette prise de compétences sera effective et obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ceci aura pour conséquence une augmentation de la dotation de la communauté de Communes. Si cette prise de compétences n'a lieu qu'en 2017, la commune devra assurer encore en 2016 le recouvrement de la participation des foyers. Ainsi, Monsieur Le Maire propose que la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) disparaisse pour laisser place à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) avec un taux de 12.88 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Vote : unanimité.**

## ✓ Travaux : honoraires de maîtrise d'œuvre pour le local technique

Monsieur Le Maire précise avoir reçu deux offres de prix concernant la création d'un local technique à la place du jeu de boules. Le choix s'est porté sur l'architecte Monsieur Jean-Paul RANC car dans son offre de prix, les frais de géomètre et d'études de sol sont inclus. Aussi, des demandes de subventions seront faites au titre de la réserve parlementaire et de la DETR.

Vote : unanimité.

## ✓ Scolarité

Monsieur Michel BES, conseiller municipal habitant à Emileux, a souligné le problème de la scolarisation des enfants des hameaux du haut, notamment collégiens et lycéens, dans le département de la Loire. Pour l'année scolaire 2015/2016, le problème est résolu, mais le problème pourrait subsister pour les années scolaires à venir. Monsieur Le Maire propose d'en informer Monsieur Laurent WAUQUIEZ par l'intermédiaire de son attaché parlementaire, Monsieur CHARRET.

## ✓ Questions diverses

1- Point sur la fusion des communautés de communes (Loi NOTRE)

Monsieur Le Maire précise qu'après la promulgation de la loi « NOTRE » le 07 août 2015, la Communauté de Communes de Rochebaron en Chalencon n'est pas dans l'obligation de fusionner car elle est située en zone de Montagne et que sa densité de population est faible.

2- Point sur les travaux en cours :

Mayol : Monsieur Le maire précise que des travaux imprévus d'empierrement et de décaissement sont nécessaires. Ils sont réalisés par l'entreprise CUERQ et s'élèvent à environ 15 000 €. La réfection de la chaussée (VC10a et VC10b) est en cours et est réalisée par l'entreprise COLAS.

Assainissement de Clavarette: Les travaux ne débuteront pas avant début octobre 2015 par l'entreprise CUERQ.

Don de l'ancien copieur : Depuis 2012, la commune a opté pour une location de copieur. Ainsi, le conseil municipal propose de donner l'ancien copieur à une association de la commune. Elle devra se manifester en mairie avant le 31 octobre 2015, auquel cas, il sera vendu.

3-Entretien des lagunes par des animaux : Les agents communaux proposent que des animaux, plutôt de la famille des ovins, puissent entretenir les lagunes.

La station du Mas : M.et Mme BAROU seraient intéressés.

La station d'Angelard : la clôture doit être rénovée en vue du parcage d'animaux.

Les personnes intéressées peuvent se manifester en mairie.

4- Demande d'aide sociale : Monsieur Le Maire indique avoir reçu une lettre d'une habitante ayant des soucis financiers dus à sa situation de handicap. Monsieur Le Maire, en tant que Président, précise que le C.C.A.S sera à nouveau convoqué si une demande d'aide sociale est demandée.

5- Subventions aux voyages scolaires : Une habitante de Clavières précise que la subvention octroyée pour un voyage scolaire ne lui a pas été restituée. Monsieur Le Maire a assisté récemment à une réunion de l'école Notre Dame de la Faye et a effectivement été informé que les subventions sont mises dans un pot commun. Malheureusement, pour l'année scolaire écoulée, 2014/2015, les sommes ne seront pas récupérables et un courrier sera adressé aux familles concernées. Dans les années scolaires à venir, le problème sera résolu et les sommes restituées aux parents voire directement versées aux parents.

Secrétaire de séance : M. Michel BES

Séance levée à 22h45.